

Réunion du 30/09/00 à Marseille

CTR représentées

Atlantique Sud	Claude Martin
Bretagne et Pays de la Loire	Jean-Yves Redureau
Centre	Bernard Nowak
Corse	Alain Néri (Représentant)
Cote d'Azur	Muriel Carin
Est	Bernard Michel
Ile de France Picardie	Pascal Hariot
Ile de la Réunion	Alain Néri
Languedoc Roussillon	Christian Ferchaud
Martinique	Richard Pothier (Représentant)
Nord, Pas de Calais	Ingrid Richard
Nouvelle Calédonie	Claude Martin (Représentant)
Normandie	Denis Rançon
Provence	Alain Néri
Rhône Alpes	Didier Chassin

CTR non représentées

Guadeloupe
Polynésie Française

Compte-rendu

La réunion est animée par Richard Pothier, président de la CTN.

Avec la participation de :

Jean-Louis Blanchard (IN, secrétaire CTN) - Patricia Breton (IN) - Jean-Marc Broner (IN, chargé de missions) - Jean-Claude Cayol (IN) - Alain Foret (Ouvrages CTN) - François Imbert (IN, président de la FFESSM) - Jean-Pierre Montagnon (IN, Directeur administratif) – Alain Ponty (IN, CTR PACA)

Excusé : Daniel Bonnet (CMP) - René Cavallo (IN, DTN) - Alain Désogère (IN, délégué du collègue)

Préambule

Le président de la CTN rappelle à l'assemblée le départ définitif de nos amis Fred Morignat, président de la CTR Ile de France Picardie, et Paul Bain, instructeur national. Après lecture du message (joint à ce PV) de Jean-Michel Oyhenart, président du comité Ile de France Picardie, la CTN observe une minute de silence.

1) Approbation du P.V. de la réunion du 27/05/00

Ajouter J.L. Blanchard "*secrétaire de la CTN*"

J.L. Blanchard regrette de ne pas avoir été consulté lors de l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion.

Le président de la CTN regrette de son côté de n'être pas tenu informé des discussions techniques que mène J.L. Blanchard à la CMAS au nom de la FFESSM.

P.V. adopté à l'unanimité.

2) Normalisation européenne

Jean-Marc Broner et Jean-Louis Blanchard ont rédigé un article très complet sur l'avancement des travaux de normalisation dans le Subaqua N°172, Septembre Octobre 2000.

La dernière réunion s'est déroulée à Paris en Juin 2000. Très bien organisée, les participants européens ont pu découvrir l'infrastructure UCPA de Villeneuve La Garenne, équipement unique en Europe. A l'occasion de cette réunion, Philippe Rousseau est intervenu sur l'évolution du matériel de plongée sous-marine.

La CTN remercie la ville de Paris pour la qualité de la réception du samedi soir.

La prochaine réunion a lieu en Irlande du 02 au 07/10. Les thèmes abordés seront les suivants :

- Achèvement de la norme sur les niveaux de plongeur. Le document final sera ensuite discuté par chaque nation avant de revenir amendé pour décision finale. Le cycle prévisible est d'environ 3 ans.

- Démarrage des travaux sur la norme moniteur. Côté français, l'équation est difficile à résoudre puisqu'il s'agit de faire coïncider brevets fédéraux, BEES, niveaux de qualification (N3 à N5) et demandes des autres organismes de plongée.

Information : la dérogation européenne qui permettait à la France d'imposer un test d'aptitude aux moniteurs européens souhaitant travailler sur notre territoire est reconduite sans limite de temps et elle est élargie aux moniteurs qui souhaitent n'y exercer que temporairement.

3) Document de synthèse MF2

Le document projet diffusé aux CTR a été réalisé pendant le MF2 de Mai à Niolon sous la direction de Jean-Claude Cayol. A l'instar de ce qui est pratiqué dans l'Education nationale, l'idée est de produire, à l'issue de chaque examen, un document de synthèse regroupant les points importants de la session : critères utilisés pour l'évaluation de candidats, sujets et corrigés, statistiques sur les résultats etc. Ce document permettra aux futurs candidats de mieux cerner ce qu'ils ont à préparer et à la CTN d'homogénéiser le fonctionnement des examens MF2 dans les différents centres voire d'utiliser ce support pour passer des messages ou modifier des orientations techniques.

La CTN décide de scinder le document en deux :

- Un référentiel d'évaluation. Ce document devra définir les critères d'évaluation sans trop entrer dans les conditions de réalisation qui sont très dépendantes du lieu et de la météo en ce qui concerne la pratique notamment. La CTN contactera le délégué du collège des Instructeurs nationaux pour la réalisation de ce travail (à l'occasion du colloque 2000?).
- Un rapport d'examen réalisé par le responsable de la session. Jean-Claude Cayol se propose de faire vivre ces documents.

4) Ouvrage CTN N3 à N5

Pour assurer l'homogénéité des documents de références de la CTN, Alain Foret propose de nommer l'ouvrage "Plongée Plaisir : de l'autonomie à la direction de plongée".

Fonctionnement du groupe de travail : les allers et retours dans les CTR sont improductifs et posent des problèmes de coûts (duplication de documents en couleur par exemple). En conséquence, les CTR ne seront consultées qu'en phase finale du projet. Par contre le groupe de travail est ouvert à ceux qui souhaitent apporter leur contribution.

Aspect économique : une ligne budgétaire sera créée sur le compte "Fournitures fédérales". Pour des raisons de coûts postaux notamment, la version définitive de l'ouvrage devra peser moins d'un kilogramme, soit 368 pages maximum.

5) Fascicule N1

Le document mis au point par les moniteurs de Villeneuve la Garenne (UCPA) ne traitant que la partie théorique, la CTN a décidé de remettre au goût du jour le document réalisé en 1985 par la CTR Ile de France et diffusé en fournitures fédérales (100 000 exemplaires vendus). Les points suivants restent à traiter :

- Mise en conformité de la structure pédagogique pour rester homogène avec les contenus de formation et les ouvrages de référence "Plongée plaisir".
- Mise à jour de l'aspect graphique du document initial (dessins, photos ? etc.)
- Définition de la forme définitive : dimensions, nombre de pages, charte graphique, couverture etc.

Ces points seront traités lors de la réunion de lancement le 28/10/00, de 17 à 18h, en marge du salon Plongée Explo. Participants annoncés : Richard Pothier, Jean-Marc Broner, Jean-Pierre Montagnon, Alain Neri, Jean-Louis Blanchard.

En ce qui concerne le fond, les CTR ont reçu en Août la version saisie sous Word de ce document. Elles sont invitées à transmettre leurs remarques à Jean-Yves Redureau Jean-Yves.Redureau@wanadoo.fr

6) Arrêtés

L'arrêté sur la plongée aux mélanges a été signé le 28 Août 2000 et publié au J.O. le 23 Septembre (document joint pour les CTR non présentes à la CTN) .

L'arrêté du 22 Juin 1998 sur la pratique de plongée à l'air est modifié (document joint pour les CTR non présentes à la CTN). Points modifiés :

- Annexe 1 : ajout de la notion de "certificats de compétences".

Cette modification offre la possibilité d'une part de distinguer les attestations de niveaux strictement délivrés par les organisations professionnelles (ANMP et SNMP) des certificats de compétences. Ceux-ci permettent, à un moment et dans une structure donnés, de faire plonger des personnes titulaires de qualifications non reconnues par cet arrêté mais ayant pour autant développé des compétences aquatiques que le moniteur devra évaluer.

Par rapport à l'ancienne rédaction, la nouvelle conduit à n'offrir au titulaire de ce type de certificat que des prérogatives à l'intérieur de l'établissement d'Activités Physiques et Sportives qui l'a qualifié. Cette rédaction reconduit la possibilité pour un moniteur de valider, dans les conditions définies par cet arrêté, un certain nombre de compétences développées par le plongeur dans le cadre d'une formation à des qualifications non reconnues en France. Ces certificats doivent permettre aux clubs et structures commerciales agréées de faire plonger des personnes non brevetées FFESSM (1)

- Annexe 2 : réintégration de l'initiateur FSGT en tant que E1

(1) rappel : pour plonger dans le cadre d'activités fédérales, la licence FFESSM est obligatoire.

7) RIPE

La CTN attend des informations complémentaires concernant les RIPE 2000.

8) Groupement National de Plongée Universitaire (GNPU)

Le détail des accords FFESSM / GNPU mentionnés lors la dernière CTN est disponible sur le Subaqua N° 170, mai juin 2000. A l'avenir, et afin de permettre aux présidents de CTR de répondre aux questions des régions, la CTN diffusera ce type de textes avant leurs parutions dans Subaqua, dans la mesure des possibilités laissées par les délais d'impression.

9) Cartes de spécialités

Pas d'avancées sur le volet économique et administratif des cartes " orientation " et " sauvetage ", la question sera posée au CDN d'Octobre.

La proposition de création d'une carte " plongée avec décompression " a été transmise à la CMAS par Jean-Louis Blanchard.

Carte de spécialité " plongée avec vêtement sec " : la CTN met cette demande en attente. La création de cette spécialité risquerait d'avoir, à terme, un impact sur le contenu de la formation standard du plongeur et donc sur son coût.

10) Base de données CTN

La nouvelle édition, éditée sous CD-ROM, a été remise aux présidents de CTR à l'issue de la réunion; elle sera envoyée également aux présidents absents lors de la présente CTN.

Le programme, sur support CD, fonctionne à partir d'un RunTime[®] sous File Maker Pro[®], en mode Mac OS[®] ou PC. Ce qui veut dire qu'il n'est pas nécessaire d'acheter le programme pour faire fonctionner cette base de données.

La version disponible intègre également la possibilité de gérer l'édition des bordereaux, feuilles de notes, diplômes et programmes d'examen des initiateurs, MF1, niveau 4 TIV et CFPS. Ce fichier fonctionne sous Excel[®] PC et nécessite le programme original. Ce fichier a été développé par Daniel Huron.

Le Comité Directeur National et la CTN ont choisi de promouvoir largement ce type de support; ce CD est ainsi disponible en fournitures fédérales pour le prix de 50F seulement (+ 20% de frais de port) ou gratuitement téléchargeable sur les sites des Comités "Bretagne, Pays de la Loire" et "Ile de France, Picardie" et aussi sur le site "les nouvelles du Quai Rive Neuve" accessible depuis le site fédéral.

11) Manuel du moniteur et du dirigeant de club

La réédition est prévue après le 15 Octobre, elle intègre les remarques transmises par les CTR. La CTN vote à l'unanimité la suppression de l'obligation de présence d'un médecin lors des épreuves à 50m du MF2.

L'intégration des contenus de formation sur le Trimix paraît prématurée, elle est reportée à la prochaine édition.

Il reste en effet à décider du choix de la table Trimix FFESSM, des modalités de traitement des accidents de décompression etc. La consultation de spécialistes des plongées Trimix s'avère indispensable.

12) Calendriers CTN

Calendrier 2000 :

- MF2 :
 - Niolon en Mai : nb de candidats : 27 - 63 % de reçus
 - Hendaye en Juillet : nb de candidats : 22 - 50 % de reçus - 14 IN
 - Niolon en Septembre : nb de candidats : 30 - 70 % de reçus - 16 IN
 - Martinique : non faitBon niveau moyen des candidats.
- BEES2 à Hendaye : 25 candidats, 12 reçus à la totalité des épreuves.
- Stage national de secourisme : novembre 2000, organisé par la CTR Nord. Objet : plan d'évacuation des accidentés de plongée.
- TIV : 23 personnes, 14/11/99 à Niolon.

Calendrier 2001 :

- Les calendriers régionaux 2001 doivent être adressés, de préférence sous forme informatique, au siège fédéral avant le 20 Octobre.
- Formation de formateurs de TIV : 10 et 11 Novembre à Hendaye
- Stage national de secourisme : 4 et 5 Novembre en région Bretagne et Pays de la Loire
- MF2 / BEES2 : à définir

Divers :

BEES : en cas de doute sur le titulaire d'un BEES, contacter soit directement le siège national soit Patricia Breton, au CREPS d'Antibes qui assure le suivi des BEES au niveau national.

Faux en écritures :

- Les dossiers concernant les usurpations de titres sont transmis aux régions concernées : la CTN insiste pour que les régions concernées donnent suite à ces affaires.
- Interdiction d'exercer : la liste à jour est disponible dans les directions départementales JS.

13) Collège

Réunion administrative le 28/10/00 au Salon Plongée Expo.

I.R. / les CTR sont invitées à transmettre la liste de leurs I.R. en activité au siège fédéral pour mise à jour du fichier national.

14) Equivalences

Voir base de données

15) MF1 par UCC

Les CTR n'ont pu traiter pendant l'été la "3^{ième} colonne" du document, elle concerne le contenu de formation des différentes Unités de Compétences Capitalisables (UCC). Les CTR sont invitées à transmettre leurs propositions à Christian Ferchaud, 11 placette Ruscino, 66240 St Esteve, avant le 15/12/00. Sont jointes à ce PV, les propositions de la CTR LRMP.

16) Questions diverses

- Médailles fédérales : le président de la CTN regrette que les membres actifs de la CTN soient peu souvent proposés aux médailles fédérales. Il charge Denis Rançon d'étudier le dossier et de lui faire des propositions en vue de la prochaine remise de médailles.
- Définition d'un barème de notation du mannequin à l'initiateur : la question est transmise au collège (traitée lors du colloque 2000 ?). Propositions à adresser avant le 8/11/00, siège national, Marseille.
- Introduction de plongées dans l'espace médian dans la formation des plongeurs N2 comme autorisé dans l'arrêté de 1998 : pour éviter d'ajouter des contraintes pratiques et économiques à cette formation, la CTN ne souhaite pas s'engager dans cette voie.
- Epreuve N4 à 40m : la CTN conseille de réaliser l'épreuve sur un fond limité à 45 m pour éviter de sortir de la zone définie dans l'arrêté du 22 Juin 1998 en cas de problème. Le raisonnement s'applique aux épreuves de tous les examens fédéraux.
- Organisation de manifestations CTN dans les régions : la CTN invite les organisateurs à tenir le président du comité concerné informé dès la prise de décision.
- Epreuve de pédagogie théorique au MF1 : la CTN autorise les candidats à utiliser des planches ou des transparents préparés à l'avance, en matériel et en anatomie, à condition que ces documents ne comportent aucune annotation.
- Site FFESSM : pour compléter le site fédéral actuel, un lien existe avec le site "*Nouvelles du Quai de Rive Neuve*". Vous trouverez sur ce site différents documents concernant les activités de la FFESSM.
-

Secrétaire de la séance,
J.Y. Redureau

Documents joints à ce P.V. (Uniquement les Pdt de CTR absents lors de la CTN):

- Message de Jean-Michel Oyhenart
- [Arrêté du 28 Août 2000 sur la plongée aux mélanges](#)
- [Arrêté du 22 Juin 1998 modifié](#)
- Propositions LRMP sur les contenus de formation MF1 par UCC

Réunion du 08/04/00 à Marseille

CTR représentées

Atlantique Sud	Claude Martin
Bretagne et Pays de la Loire	Jean-Yves Redureau
Centre	Bernard Nowak
Corse	Alain Désogère
Cote d'Azur	Muriel Carin
Est	Michel Gauchet
Ile de France Picardie	Pascal Hariot
Ile de la Réunion	Alain Néri
Languedoc Roussillon	Christian Ferchaud
Martinique	Georges Breleur
Nord, Pas de Calais	Ingrid Richard
Nouvelle Calédonie	Claude Martin (Représentant)
Normandie	Denis Rançon
Polynésie Française	Henri Pouliquen
Provence	Alain Néri
Rhône Alpes	Didier Chassin

CTR non représentée

Guadeloupe

Compte-rendu

La réunion est animée par Richard Pothier, président de la CTN.

Avec la participation de :

J.Louis Blanchard (IN, secrétaire de la CTN), J.Marc Broner (IN, Chargé de missions), René Cavallo (IN, DTN)
- Francis Imbert (IN, président de la FFESSM), J.Pierre Montagnon (IN, Directeur administratif).

1) Approbation du P.V. de la réunion du 05/02/00

P.V. adopté à l'unanimité.

Remerciements du président de la CTN : pour le travail réalisé en 1999, Richard Pothier remercie J.L.

Blanchard, J.M. Broner, R. Cavallo, A. Désogère (collège), J.P. Farrugia (plongée enfants), A. Foret (ouvrage CTN), F Imbert (Président national), J.Y. Redureau, les présidents de CTR et l'ensemble des cadres fédéraux. Il remercie également le comité Provence pour l'accueil réservé à la CTN pour son A.G.

Bilan des activités de la CTN 1999 : document joint

2) Plongée Jeunes (J.P. Farrugia)

- Séminaire national à Avignon : 100 participants
- R.I.P.E. à Banyuls : 200 jeunes. Toutes les activités fédérales étaient représentées.
- Activités régionales : afin de prolonger les activités nationales, une majorité des régions ont organisé des manifestations " plongée jeunes " en 1999.
- Budget de la CTN affecté à la plongée Jeunes : 200KF

3) Harmonisation de conditions d'équivalences

Le travail de la CTN s'est focalisé sur 2 axes : le cursus des plongeurs et les niveaux de signature.

Le document de synthèse est disponible dans le Manuel du Moniteur

4) Cursus MF1 (Christian Ferchaud) :

Ce travail, initié lors du collège des IN de Nice en 1997, a été finalisé en Tunisie en 1998 après avoir été soumis à l'avis des CTR. Le maintien du volume actuel de travail réservé au candidats est resté le souci premier des participants. Les grandes lignes en sont les suivantes :

- 1 semaine ou 3 fois 2 jours de stage initial obligatoire en début de formation.
- 50 séances d'une demi-journée dont 50% en milieu naturel.
- Travail dans les 3 espaces (proche, médian et lointain) avec un quota de séances par espace.
- 1 semaine de 7 jours de stage final avec pour objectifs la mise en commun des expériences et l'optimisation des savoir faire.

Pour rester en phase avec les discussions sur le projet d'harmonisation européenne (paragraphe suivant) et les probables évolutions du BEES1, la CTN propose de préciser, dans un second temps, le contenu de ces différents volumes de travail. Une synthèse, réalisée par Christian Ferchaud, est jointe à ce PV.

5) Dossier sur le projet d'harmonisation européenne

(Jean-Marc Broner), Comité Européen de Normalisation –CEN-

Rappel de l'historique :

- Le projet de normalisation des qualifications de plongeurs, de moniteurs et des structures d'accueil est d'origine autrichienne, sur des bases RSTC (Padi / SSI/ BSAC...).
- En ce qui concerne la France, au vu du caractère particulier de notre activité, la plongée jouit d'un statut dérogatoire : la libre circulation des personnes n'est pas de fait, mais est soumise à des conditions précises de contrôle. Ce dispositif de passerelle du diplôme étranger vers nos BEES ou nos Attestations de Qualification et d'Aptitudes (AQA) reste très peu utilisé par les européens. Les dispositifs étrangers, notamment Padi et SSI, voient ainsi d'un bon œil cette possibilité de normalisation.
- Les conceptions françaises (architecture des qualifications, contenus de formation, expérience, prérogatives, ratios d'encadrement) sont souvent minoritaires dans ces travaux.
Ex de propositions du CEN : 1 encadrant pour 8 débutants, obtention du N2 CEN après 4 plongées, impossibilité de gonfler ou de plonger hors structures...
- A ce jour, les discussions sur la normalisation des niveaux de plongeurs ne sont pas terminées. Lorsqu'elles le seront, il restera encore à traiter les parties moniteurs et structures d'accueil. A l'issue de ces phases, il existe encore une procédure lourde d'allers et retours nécessaires dans chaque pays. Ce projet est donc loin d'aboutir et relève du long terme.

6) Carnet de plongée

Les nombreuses remarques transmises à Jean-Marc Broner, notamment sur la nature du papier utilisé, seront prises en compte dans la prochaine édition. Le stock de fournitures ayant été détruit dans l'incendie du dépôt fédéral, la réédition se fera en Avril, les nouveaux carnets seront disponibles à partir du 15 mai au siège fédéral. Le conditionnement des passeports de plongée a été modifié, ils seront livrés par 10 aux comités régionaux.

7) Plongée aux mélanges (René Cavallo)

Parution de l'arrêté en fin de 1^{er} semestre 2000 ?

La CTN délivre beaucoup de qualifications Moniteur Nitrox confirmé mais très peu de qualifications Plongeurs Nitrox.

Formation Trimix : le fascicule a été transmis aux CTR pour avis et remarques.

8) Normalisation AFNOR (Jean-Pierre Montagnon)

- EN144-1 : elle concerne le couple robinetterie / Bloc. Les filetages coniques réapparaissent. Les stagiaires TIV devront être informés de cette évolution. Conseil de la CTN : ne pas acheter ce type de robinetterie afin d'éviter les interversions de robinetteries coniques / cylindriques
- EN114 : différenciation des blocs Nitrox et air.
- EN 12021 : Qualité de l'air en plongée.
- EN1809 et 12628 : bouées d'équilibrage et de sauvetage
- EN250 (révision quinquennale) : marquage de scaphandres et profondeur d'essai des détendeurs fixée à 50 mètres
- EN79086 : additif à EN250 pour les scaphandres Nitrox.
- Projet de normalisation des recycleurs.
- Combinaisons de plongée : considérées comme des vêtements de protection individuelle, les discussions concernent la définition de la catégorie à laquelle elles doivent être rattachées et par là même les essais qu'elles doivent subir avant d'être mises sur le marché. Ces essais ont évidemment un impact sur leur prix de vente.

9) TIV (Jean-Pierre Montagnon)

Stage de Niolon en Novembre : 23 stagiaires et 4 animateurs (J.P. Montagnon, S. Pujolle, Ph. Poinboeuf et C. Bouin).

A ce jour, 312 formateurs ont été formés.

La CTN encourage vivement les CTR à mettre en place des recyclages de TIV afin de les tenir informés des évolutions du matériel et des normes.

Rappel : le poinçon des Mines doit être apposé sur la partie la plus épaisse de la bouteille pour éviter de la fragiliser (re-précisé dans les nouvelles directives)

10) Sourds de France (Jean-Louis Blanchard)

En l'absence de règles clairement définies, deux candidats, mal entendants, se sont vu refuser l'accès au MF1 en Juillet 1999. Par ailleurs, une réunion organisée par l'association des plongeurs de l'Abbé de l'Épée en septembre 1999 a posé la question de l'utilisation de quelques signes du langage des sourds et muets dans le cadre de la communication sous-marine. Le problème de l'accession des sourds et muets aux monitorats de plongée FFESSM a alors été abordé. Après discussion en CTN puis une nouvelle rencontre entre la FFESSM et l'association " les Sourds de France ", un protocole a été finalisé au Salon Nautique. Les deux points essentiels sont les suivants :

- Le candidat est N4 ou équivalent
- L'interprète est non plongeur

Sur la base de ce fonctionnement, les candidats refusés en Juillet ont obtenu leur MF1 en Janvier 2000. Une attention particulière est demandée aux médecins fédéraux pour la délivrance du certificat d'aptitude à la plongée concernant les mal entendants. Voir l'article du Dr Jacquin dans le Subaqua de Décembre 1999. De nouvelles réunions sont prévues pour aborder d'autres problèmes liés au thème des sourds et de la plongée.

11) Base de donnée CTN (Jean-Marc Broner)

La version 3 sera disponible, au siège fédéral, fin juin, sur CD-ROM -Mac / PC-. Ce dernier intégrera également les bordereaux des examens Initiateur, N4, MF1, TIV, CFPS grâce au travail réalisé par Daniel Huron (IN). Le CD-ROM vendu 50Frs (prix coûtant) peut être copié sans restrictions.

12) Ouvrages CTN (Alain Foret)

L'ouvrage " Plongée plaisir : de l'initiation à l'autonomie N1 et N2 " rédigé par Alain Foret et Pablo Torres en collaboration avec les CTR et la CTN est en cours de réédition. Il se vend actuellement à environ 500 exemplaires par mois et semble répondre tout à fait aux attentes de nos plongeurs.

Un CD-ROM regroupant les calques, renseignés ou non, utilisables pour les cours théoriques, est disponible (modalités d'achat précisées à la fin de l'ouvrage) ainsi qu'un site Internet www.plongee-plaisir.com complémentaire de l'ouvrage.

La traduction en espagnol ou en anglais n'est pas envisagée actuellement au vu de la faiblesse du retour sur investissement.

Un ouvrage sur les niveaux 3, 4 et 5 est cours d'élaboration. Les CTR ont été destinataires du 1^{ier} document de travail au début 2000.

Un fascicule N1 " coût réduit " est aussi en cours d'élaboration. Les CTR, sollicitées en Janvier, sont invitées à transmettre leurs remarques au plus vite.

13) Collège des I.N. (Alain Désogère)

Nomination de nouveaux Instructeurs Nationaux : Laurent Boyer, Jean-Louis Dindinaud, Rodolphe Grisey, Alain Ponty et Jacques Tersinet.

Modification du règlement : travaux en cours.

Séminaire : annulé en 1999 pour raisons budgétaires. Il est prévu au calendrier 2000.

Réunion annuelle du collège : la FFESSM n'étant plus présente au Salon Nautique à partir de 2000, la réunion du collège sera déplacée (salon "Plongée expo" à Marseille ?).

14) CMAS (Jean-Louis Blanchard)

Rappel : J.Louis BLANCHARD a été nommé expert auprès du CEN pour représenter la CMAS. Il est rattaché à la délégation française car la CMAS, en tant qu'organisme international, ne peut statutairement pas siéger dans les réunions de normalisation européenne réservées aux organismes nationaux.

- Plongée aux mélanges : préparation de standards Trimix et recycleurs. A l'image de ce qui s'est fait pour le nitrox dans le passé, le standard TRIMIX de la CMAS devrait largement s'inspirer des contenus de formation TRIMIX FFESSM d'ores et déjà finalisés mais non publiés par la FFESSM en attente de la parution de l'arrêté cadre concernant la plongée loisirs aux mélanges.
- Réforme des standards de plongeurs : le Comité Technique de la CMAS étudie quelques légères modifications des compétences définies par les étoiles des plongeurs. Cette réforme aura un impact sur les équivalences internationales reconnues par la CMAS.
- Spécialités : la CMAS dispose déjà de cartes de spécialités et de qualifications diverses. Cette évolution semble répondre à une forte demande du marché. La CTN, considérant l'intérêt de ce produit nouveau dans l'environnement fédéral, souhaite proposer des solutions et utiliser ce qui existe déjà à la CMAS. A ce jour, la CTN a défini deux familles de spécialités :
- Spécialités incluses, de fait, dans les formations actuelles de plongeur; spécialités pour lesquelles il n'y aurait pas de formation supplémentaire; les cartes de spécialités étant proposées mais non imposées aux plongeurs intéressés. Ex. : orientation, sauvetage, plongée avec décompression. Pour ces spécialités, les

seuls problèmes à résoudre sont d'ordre pratique et économique (comment réaliser et à quel prix). Jean-Pierre Montagnon et François Imbert se chargent de l'analyse.

- Spécialités nécessitant une extension des contenus de formation (et donc une augmentation de la durée et des coûts de formation ?). Ex. : plongée sur épaves, plongée de nuit etc. La CTN se donne un délai de réflexion.

15) Secourisme (Guy Zonberg)

Voir document joint.

16) Publications CTN

- CTN-INFO : destiné en priorité aux cadres fédéraux, il est accessible à tous. Son volume dépend largement de l'actualité plongée. Les CTR sont invitées à y diffuser leurs productions (mémoires IR, articles CTR-INFO etc.), les transmettre à Jean-Louis Blanchard ou J.Marc Broner, au siège fédéral.
- Rubrique " Accidents et procédures " dans Subaqua : Philippe Schneider, Instructeur National, est chargé de diffuser et d'explicitier les décisions judiciaires concernant les accidents de plongée.

17) Projets 2000 (Richard Pothier)

- Formations MJS, BEES par UCC : voir § 3
- Ouvrages pédagogiques : voir § 11
- Réalisation d'un fascicule niveau 1 : voir § 11
- Stages et examens MF2 :
- Hendaye / Martinique / Polynésie française /Niolon.
- BEES2 : Hendaye / Antibes
- CTR-INFO : voir § 15
- Formation TIV : voir § 8
- Formation secourisme : voir § 14
- Présence de la CTN sur les salons.
- C.M.A.S. : suite des travaux mentionnés au § 13
- CEN / AFNOR : suite des travaux mentionnés au § 7
- Plongée Jeunes :
- RIPE du 29/10 au 01/11/00 à Banyuls. Projet d'échanges avec l'Espagne pour les plongeurs adolescents.
- Bilan du séminaire des 27 et 28/03/00 à l'île Rousse : remerciements à Véronique Escales pour son implication dans l'organisation de ce séminaire. 120 personnes / 10 intervenants. Sujets abordés : Juridique (Me Pierre Dunac), Organisation de manifestations (François Paul), livret médical (Dr Phan Van), froid chez l'enfant (Dr Atar), projets scolaires (Yves Touchard, chargé de missions éducation nationale), historique plongée dans le primaire (Gérard Puig), statistiques plongée enfants (Pascal Angealbert), livret pédagogique (Paul terrier).

Les actes et documents du colloque seront disponibles au siège fédéral.

Rappels : la CTN ne peut confirmer l'inscription d'un candidat au stage demandé qu'après la date limite d'inscription. Pour organiser un MF2 hors métropole, il faut justifier d'au moins 10 candidats dont les inscriptions sont " sûres ".

Prochaine réunion de la CTN le 27 Mai 2000, à 9h00, au siège fédéral.

Secrétaire de la séance,
J.Y. Redureau

Documents joints à ce P.V. :

- Bilan des activités CTN 1999
- Cursus MF1, document de synthèse de Christian Ferchaud
- Rapport des activités secourisme de Guy Zonberg

Commission Technique Nationale Réunion du 05/02/00 à Marseille

CTR représentées

Atlantique Sud	Claude Martin
Bretagne et Pays de la Loire	Jean-Yves Redureau
Centre	Bernard Nowak
Corse	Alain Désogère
Cote d'Azur	Muriel Carin
Est	Alain Néri (Représentant)
Ile de France Picardie	Pascal Hariot
Ile de la Réunion	Alain Néri (Représentant)
Languedoc Roussillon	Christian Ferchaud
Martinique	Richard Pothier (Représentant)
Nord, Pas de Calais	Ingrid Richard
Nouvelle Calédonie	Claude Martin (Représentant)
Normandie	Ingrid Richard (Représentant)
Polynésie Française	René Cavallo
Provence	Alain Néri
Rhône Alpes	Didier Chassin

CTR non représentée

Guadeloupe

Autres participants

Jean-Louis Blanchard (IN, secrétaire CTN) - Jean-Marc Broner (IN, chargé de missions) - René Cavallo (IN, DTN) – Jean Escales (IN) – Alain Forêt - François Imbert (IN, président de la FFESSM) - Jean-Pierre Montagnon (IN, Directeur administratif)

Compte-rendu

La réunion est animée par Richard Pothier, président de la CTN.

1) Approbation du P.V. de la réunion du 09/10/99

Etait présent : P. Hariot représentant de la région Ile de France Picardie

\$3 : accès des malentendants au MF1 refusé par la CTR Bretagne et Pays de la Loire en accord avec Richard Pothier, président de la CTN.

Après ces modifications, le P.V. est adopté à l'unanimité.

2) CMAS (J.Louis Blanchard)

- Une réforme des standards CMAS (plongeurs) est en cours: il est souhaitable d'anticiper la coordination avec les travaux réalisés dans le cadre du CEN (Comité Européen de Normalisation) : projet final (AG CMAS 2001 ?).
- Plongée aux mélanges :
- Nitrox : la solution retenue par la CMAS est largement inspirée des standards FFESSM.
- Trimix : la CTN proposera son cursus actuel de formation. Il sera modifié si nécessaire lors de la publication du prochain arrêté.
- Recycleurs Nitrox : la CTN n'a pas d'expérience dans le domaine, elle se contentera d'amender si nécessaire les propositions faites à la CMAS (propositions anglo-saxonnes). Les comptes-rendus d'expériences ou les documents existants sont à transmettre à J.L. Blanchard qui représente la fédération dans les discussions
- Recycleurs Trimix : la technologie ne semble pas totalement maîtrisée à ce jour, la CTN ne souhaite pas aborder ce volet.
- CEN : une nouvelle fois, il est dommage que les pays européens membres de la CMAS intègrent mal le groupe de travail du CEN.

3) Normalisation européenne –CEN- (J.Marc Broner)

Présentation de l'évolution des travaux.

Dans le cadre du projet, s'il était accepté, le niveau 3 européen serait habilité à conduire une palanquée mais ne posséderait aucune vocation pédagogique.

Prochaine réunion à Madrid, début Mars.

4) Ouvrage N3 à N5

L'ouvrage de référence FFESSM " Plongée plaisir : de l'initiation à l'autonomie " est diffusé à environ 500 exemplaires par mois. Une 2^{ème} édition est en cours, elle intègre les remarques transmises à Alain Foret : c'est un excellent résultat.

Les volontés communes de la CTN, d'Alain Foret et P. Torrès de poursuivre ce travail afin de couvrir l'ensemble du cursus de plongeur jusqu'au N5 permettent d'escompter la sortie d'un nouvel ouvrage. Le projet sera conduit par Alain Foret et Pablo Torres, suivi par un groupe de travail constitué de : Alain Néri, Claude Martin, Didier Chassin, Christian Ferchaud et Muriel Carin. Les documents élaborés seront transmis pour avis et remarques(1) aux CTR, le groupe se réunira une fois par trimestre pour statuer. Durée estimée : 2 ans maximum.

(1) à adresser à Alain Foret adresse : Email E " alain-foret@plongee-plaisir.com " Tél. : Bureau: 04 67 27 12 90 Télécopie : 04 67 27 12 99

5) Fascicule N1

Dans le cadre de la mise à jour d'un fascicule niveau 1, Richard Pothier présente un document (document joint) soumis à la CTN. Les CTR sont invitées à lui transmettre leurs remarques (15, rue Charles de Foucault, 78300 Poissy) avant l'A.G.N. du 08/04/00. Le document final serait édité et diffusé par la FFESSM. Ce fascicule est un produit à faible coût et vient en complément de l'ouvrage " Plongée plaisir : de l'initiation à l'autonomie ".

5b) Carnets de plongée

A ce jour, 5000 " organizers " et 16000 carnets de plongée ont été vendus.

Le prochain tirage prendra en compte les remarques émises⁽¹⁾ par les utilisateurs, et notamment celles relatives à la nature du papier utilisé.

(1) Les commentaires et remarques sont à transmettre à la CTN (JM Broner, siège fédéral).

6) Qualifications

La délivrance de qualifications (épaves, plongée de nuit etc.) est très répandue dans les autres écoles de plongée, tant nationales, qu'internationales, et semble correspondre à une forte demande des plongeurs.

Pour répondre à cette évolution, mais soucieuse de ne pas augmenter le coût des formations, la CTN propose, dans un 1^{er} temps, de reconnaître les qualifications déjà incluses dans ses cursus de formation : " Sauvetage et recherche "⁽¹⁾ (terminologie à préciser), " Plongée profonde avec paliers de décompression ", " Orientation " ⁽¹⁾. Avant proposition au Comité Directeur National, François Imbert et Jean-Pierre Montagnon se chargent d'analyser l'aspect économique de la question. Ces cartes seraient facultatives et délivrées uniquement sur demande.

En ce qui concerne les qualifications plus spécifiques, " Vêtements secs ", " Plongée sur épaves ", " Plongées de nuit " etc..., la CTN souhaite se donner un temps de réflexion ; les premiers effets secondaires à éviter étant l'augmentation du volume des formations et donc leur coût ainsi que l'opposabilité éventuelle en responsabilité en cas d'accident.

(1) Qualification déjà reconnue par la CMAS

7) Sourds de France :

L'examen annoncé lors de la CTN d'Octobre a été organisé par la CTR RABA, les 2 candidats ont été reçus.

Par ailleurs, sur demande de l'association " Sourds de France " et tenant compte que l'engagement du moniteur de faire appel à un interprète est valable dans les deux sens (enseignement " classique " É sourds de France et vice-versa), la FFESSM retire la clause n°3 du protocole élaboré en Octobre. Cette clause limitait le périmètre d'action des MF1 malentendants à l'unique formation des malentendants.

La charte reste à compléter, notamment pour anticiper la candidature au MF2 de malentendants.

Certificat médical d'aptitude : le Dr Jacquin publie un article traitant du sujet dans le prochain Subaqua.

8) RIPE

- Projet " ARC 2000 " : Gérard Puig avait proposé d'organiser en 2000 un ensemble de manifestations simultanées de la frontière espagnole jusqu'à la frontière italienne. Ce projet reste à l'étude (Confirmation à l'AG Nationale).
- Compte-rendu des activités plongée enfants : le président de la CTN souhaite avoir un " reporting " régulier en CTN sur la plongée enfants.
- RIPE 2000 : reconduction à Banyuls

- Colloque 2000 " plongée enfants " en Corse ; 25, 26 mars 2000
- Budget alloué : 70KF
- Pour info : Pension complète + voyage aller-retour depuis Paris : 1525 Frs. Il y aura également une liaison par avion depuis Marseille.

9) Coursus MF1

Le groupe de travail animé par Christian Ferchaud devra centrer son action sur la coordination et l'anticipation de la mise en place des UCC (Unités de Compétences Capitalisables) dans le cadre du BEES1.

Participants : Jean-Marc Broner, René Cavallo, Christian Ferchaud et Richard Pothier.

10) Articles pour CTN-INFO

CTN-INFO a toujours besoin d'articles ! Documents à transmettre à Jean-Louis Blanchard pour parution dans CTN-INFO :

- CTR-INFO (Présidents de CTR)
- Synthèse des mémoires d'I.N. (Alain Désogère)
- Synthèse des actes de colloques régionaux MF (Présidents de CTR)
- Synthèse de décisions de justice. Philippe Schneider, I.N., réalise ces documents et les transmet au siège fédéral. Ils pourront être diffusés dans CTN-INFO. À ce titre, une rubrique spécifique verra le jour dans la revue fédérale, dès le prochain numéro.

11) CFPS / TIV

- CFPS : le stage national s'adresse à des formateurs de formateurs en titre et se veut un complément de formation. Des stagiaires formateurs de formateurs peuvent y participer notamment s'ils viennent de régions démunies dans la spécialité.
- TIV : le stage de formateurs de formateurs 2000 sera organisé par CTR RABA, lieu et date à définir (*a priori* en novembre).

12) Collège des I.N.

- Nominations acceptées par le CDN : Laurent Boyer, Jean-Louis Dindinaud, Rudolphe Grisey, Alain Ponty et Jacques Tersinet.
- Modification du règlement du collège : propositions pour l'AGN. Principaux problèmes soulevés :
- Règlement pas toujours appliqué en qui concerne les quotas de participation des IN aux stages et examens nationaux ;
- Rôle et prise en compte du mémoire ;
- Représentation des IN...

13) Ouvrage " Plongées sur épaves : guide "

Proposé en fournitures fédérales après accord du Comité Directeur National .

14) Budget CTN 2000

Budget identique à celui de 1999.

Le colloque des I.N., annulé pour des raisons budgétaires en 1999, est positionné en 2000.

15) Questions diverses

- Homologation des matériels : documents joints. Points à retenir :
- au niveau des clubs tenir compte de la norme sur la qualité de l'air.
- retour des robinetteries à filetage conique (matériel nord européen)
- discussions en cours sur Nitrox, vêtements (normalisation des matériaux)
- MF1, licencié FFESSM, titulaire du niveau de plongeur Nitrox avancé FEBRAS/ CMAS, demande de carte moniteur Nitrox FFESSM : refusé.
- Plongée enfants : un N4 peut-il encadrer des enfants en plongée exploration ? Le sujet sera discuté pendant le colloque de Corse.
- Visite médicale pour les enfants dans l'année de leurs 12 ans : à partir de la date de son anniversaire, l'enfant de 12 ans n'est plus soumis à la visite médicale spécifique aux enfants.
- Encadrement des enfants, différence entre milieu naturel et milieu artificiel : la différence est justifiée par des impératifs de sécurité (bord de bassin plus sécurisant en milieu artificiel).
- Exercices Niveau 1 : pour les compétences 1 et 2, la profondeur de 5m est remplacée par 6m depuis la parution de l'arrêté du 22 Juin 1998.

Secrétaire de la séance,
J.Y. Redureau

Documents joints à ce P.V. :

- Mémento du plongeur niveau 1, proposition UCPA.
- Appareils de protection respiratoire – Robinets de bouteille à gaz – prEN 144-1